

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 6 mai 2019 aux lieu et heure ordinaires, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

19-05-376 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 6 mai 2019 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant le point suivant :

- 4.12 Association pulmonaire du Québec / Campagne de sensibilisation « Villes et municipalités contre le radon » / Ville hôte

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 15 avril 2019 et séances extraordinaires du 29 avril 2019

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues le 29 avril 2019
- 3.2 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.8 Centre des Belles-Rives / La soirée des étoiles / Aide financière
- 4.10 Convention / Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS) / Salon des vins 2021 à 2025 / Autorisation de signature
- 4.11 Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Rénovations / Aide financière
- 4.12 Association pulmonaire du Québec / Campagne de sensibilisation « Villes et municipalités contre le radon » / Ville hôte

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1753 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 / Élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46
- 5.2 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement / Règlement d'emprunt n° 1776 / Participation financière de la Ville / Entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02

5.4 Prêt à usage / Partie des lots 1 674 007 et 3 731 788 / 6650813 Canada inc. / Autorisation de signature

6. Finances et trésorerie

6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 avril 2019

6.2 Financement des opérations / Crue des eaux / Printemps 2019

6.3 Affectation / Avantages sociaux futurs

7. Ressources humaines

7.2 Mouvement de main-d'œuvre

8. Communications

9. Informatique et géomatique

10. Sports et loisirs

10.1 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement

10.2 Prolongation / Entente / Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion / Gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

11. Culture et vie communautaire

12. Protection publique

12.2 Prolongation additionnelle / Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services (2014-2018) / Ville de L'Île-Cadieux

13. Travaux publics

13.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2019-2020

13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-04 / Services d'entretien préventif et correctif des génératrices

13.3 Financement / Fourniture d'un équipement spécialisé pour l'entretien des terrains sportifs

13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-26 / Fourniture et installation d'un tremplin à la piscine Saint-Jean-Baptiste

14. Eaux

15. Génie

15.1 Autorisation / Transmission des plans et devis au MELCC / Stabilisation des berges de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne / Règlement n° 1770

15.2 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1755.01 / Services professionnels / Conseillers professionnels / Concours d'architecture pour le pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Règlement n° 1755

15.3 Ordres de changement n°s 3 à 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n°s 1691, 1754 et 1763

15.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.07 / Travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1766

15.5 Demande au MTQ / Entente / Reconstruction du viaduc du chemin des Chenaux / Piste multifonction

15.6 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1766.05.1 / Services professionnels de surveillance / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes / Règlement n° 1766

16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 avril 2019
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 avril 2019
- 16.3 Dérogation mineure / 4000, rue Phil-Goyette / Hauteur du bâtiment et rapport plancher/terrain / Lots 4 981 057 et 4 981 058 / Zone P2-1009 / CCU n° 19-04-36
- 16.8 Dérogation mineure / 79 et 81, chemin des Chenaux / Marge avant pour le garage détaché / Lot 1 676 203 / Zone H1-241 / CCU n° 19-04-41
- 16.16 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-21 / Services professionnels / Révision du plan d'urbanisme

17. Environnement

- 17.1 Frais d'entretien facturés et non effectués du système UV / Remboursement

18. Réglementation

- 18.1 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1779 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets à l'usine de filtration et tous les travaux connexes
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1764-02 / Gestion contractuelle / Catégories 1

19. Direction générale

- 19.1 Autorisations de la Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Assistance

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

19-05-377 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 15 avril 2019;
- séance extraordinaire du 29 avril 2019 à 9 h;
- séance extraordinaire du 29 avril 2019 à 19 h.

« ADOPTÉE »

19-05-378 Résumé des décisions prises lors des séances extraordinaires tenues le 29 avril 2019;

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu deux séances extraordinaires le 29 avril 2019, l'une à 9 h et l'autre à 19 h, et il en résume les décisions prises.

19-05-379 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-05-380 Centre des Belles-Rives / La soirée des étoiles / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre des Belles-Rives, établissement offrant de la formation générale à une clientèle adulte (16 ans et plus), dans le cadre de leur soirée des étoiles;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 400 \$ soit versé à la Commission scolaire des Trois-Lacs, à titre d'aide financière, dans le cadre de la soirée des étoiles des finissants et finissantes du Centre des Belles-Rives qui se tiendra le 19 juin 2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-381 Convention / Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS) / Salon des vins 2021 à 2025 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS) a pour mission de recueillir des fonds pour favoriser la réalisation du Centre hospitalier de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle entre la Ville et la FCHVS pour la tenue du Salon des vins se termine en 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une nouvelle entente pour les années 2021 à 2025;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une convention relative à une aide financière pour la tenue du Salon des vins de Vaudreuil-Soulanges au bénéfice de la Fondation du centre hospitalier Vaudreuil-Soulanges (FCHVS), et ce, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 mai 2025 ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-382 Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Rénovations / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion pour restaurer l'intérieur du centre communautaire Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les derniers travaux effectués à l'Opticentre datent de 20 ans;

CONSIDÉRANT la popularité de cette salle et son utilisation constante;

CONSIDÉRANT l'importance de tenir à jour les équipements;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant ne dépassant pas 15 000 \$ soit versé à l'organisme Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion, à titre d'aide financière, pour les travaux de peinture et de parure des fenêtres de l'Opticentre;

QUE ladite somme soit remise à l'organisme sur présentation des demandes de prix et des factures des travaux effectués;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**19-05-383 Association pulmonaire du Québec / Campagne de sensibilisation
« Villes et municipalités contre le radon » / Ville hôte**

CONSIDÉRANT la résolution 19-04-315 adoptant le répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion daté du 15 mars 2019;

CONSIDÉRANT que ce répertoire offre aux citoyens d'acheter à faible coût des détecteurs de radon, incluant leur analyse et leur envoi postal, afin de pouvoir mesurer la concentration de radon dans les bâtiments résidentiels;

CONSIDÉRANT l'invitation faite à la Ville, par l'Association pulmonaire du Québec, à devenir la ville hôte de la campagne de sensibilisation « Villes et municipalités contre le radon »;

CONSIDÉRANT que cette demande n'a aucune implication financière;

CONSIDÉRANT qu'être la ville hôte de cette campagne permettra à la Ville d'être citée comme exemple pour les autres municipalités du Québec;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE Vaudreuil-Dorion accepte d'être la ville hôte de la campagne de sensibilisation « Villes et municipalités contre le radon ».

« ADOPTÉE »

**19-05-384 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement /
Règlement d'emprunt n° 1753 / Participation financière de la Ville / Entente
de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain /
Reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 / Élargissement
du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point
milliaire 1,46**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 14 au 18 avril 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1753 intitulé :

« Règlement autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du projet comprenant la reconstruction du pont ferroviaire au point milliaire 1,44 de la subdivision M&O ainsi que l'élargissement du franchissement routier et du boulevard de la Cité-des-Jeunes au point milliaire 1,46 de la subdivision M&O, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 2 412 000 \$ »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1753 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**19-05-385 Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement /
Règlement d'emprunt n° 1776 / Participation financière de la Ville / Entente
de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain / Construction
d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 14 au 18 avril 2019 pour le Règlement d'emprunt n° 1776 intitulé :

« Règlement autorisant la participation financière de la Ville dans le cadre de l'entente de collaboration avec le Réseau de transport métropolitain agissant à titre de gestionnaire du projet comprenant la construction d'un lien piétonnier au point milliaire 1,02 de la subdivision M&O, le tout selon les conditions énoncées dans ladite entente, en décrétant une dépense et un emprunt de 3 490 000 \$ »;

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 27 010;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 2 712;

CONSIDÉRANT qu'aucune personne n'a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement d'emprunt n° 1776 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

19-05-386 Prêt à usage / Partie des lots 1 674 007 et 3 731 788 / 6650813 Canada inc. / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la crue des eaux cause d'importantes inondations à divers endroits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT l'achalandage des voies routières de la Ville causé par la fermeture du pont Galipeault de l'autoroute 20 ainsi que d'une partie de l'avenue Saint-Charles;

CONSIDÉRANT qu'exo a annoncé la gratuité, en semaine durant cette fermeture, de l'accès au train sur la ligne Vaudreuil-Hudson et à certains circuits d'autobus, ce qui augmente le besoin en stationnement pour les utilisateurs du transport en commun;

CONSIDÉRANT l'offre de 6650813 Canada inc. de permettre à la Ville d'utiliser temporairement une partie des lots 1 674 007 et 3 731 788 (ancien Flying J), tel que montrée au plan C-01 daté du 1^{er} mai 2019 et préparé par Martin Rochon;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat de prêt à usage temporaire avec 6650813 Canada inc., pour la période du 27 avril 2019 au 31 mai 2019, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-387 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 12 avril 2019

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 12 avril 2019 totalisant un montant de 1 909 922,33 \$.

19-05-388 Financement des opérations / Crue des eaux / Printemps 2019

CONSIDÉRANT la crue des eaux importante du lac des Deux-Montagnes et de la rivière des Outaouais depuis le 14 avril 2019;

CONSIDÉRANT les efforts importants en matériel et en ressources humaines déployés pour assurer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la Ville à une aide financière du Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents 2019 du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière a été déposée au ministère de la Sécurité publique;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit affectée aux activités de fonctionnement, une somme de 550 000 \$, en provenance du surplus accumulé non affecté;

QUE l'aide financière du ministère de la Sécurité publique, estimée à 975 000 \$, soit également inscrite aux activités de fonctionnement dans le cadre de ce sinistre;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-389 Affectation / Avantages sociaux futurs

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AFFECTER une somme de 1 522 000 \$ au surplus non affecté en provenance du surplus accumulé affecté – avantages sociaux futurs;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-390 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 24 avril 2019.

« ADOPTÉE »

19-05-391 Club de volleyball Citadins / Inscriptions saison 2018-2019 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement de frais d'inscription déjà effectué pour la saison 2018-2019 suivant la résolution 18-12-1176;

CONSIDÉRANT que le Club de Volleyball Citadins a remis au Service des loisirs et de la culture une liste de participants et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 168,75 \$ soit remboursée au Club de Volleyball Citadins pour les frais d'inscription de cinq participantes pour la saison 2018-2019;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-392 Prolongation / Entente / Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion / Gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue entre le Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion et la Ville pour la gestion de l'Opticentre St-Jean-Baptiste de Vaudreuil-Dorion est venue à échéance le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il n'a pas été possible de conclure en temps utile une nouvelle entente à long terme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger l'entente échue pour une période d'une année se terminant le 31 décembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'entente entre la Ville et le Club Optimiste terminée le 31 décembre 2018 soit prolongée, aux mêmes termes et conditions pour une année supplémentaire avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-393 Prolongation additionnelle / Entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services (2014-2018) / Ville de L'Île-Cadieux

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la fourniture de services de sécurité incendie avec la Ville de L'Île-Cadieux se terminait le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 19-01-002 autorisant la prolongation de ladite entente jusqu'au 30 avril 2019;

CONSIDÉRANT que les parties n'ont pas eu l'opportunité de se rencontrer et revoir les termes de l'entente, et ce, vu les circonstances et événements entourant la crue des eaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une période additionnelle de prolongation;

CONSIDÉRANT l'accord de principe en date du 2 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville entérine l'accord de principe du 2 mai 2019 et autorise la prolongation, jusqu'au 30 juin 2019, de l'entente relative à la sécurité incendie et prévoyant la fourniture de services selon les termes et conditions apparaissant à l'entente se terminant le 31 décembre 2018.

« ADOPTÉE »

19-05-394 Mandat à l'Union des municipalités du Québec / Achat regroupé / Sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) / Saison 2019-2020

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville pour la saison 2019-2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Ville confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2019-2020, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

« ADOPTÉE »

19-05-395 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-04 / Services d'entretien préventif et correctif des génératrices

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 avril 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-04;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Les Produits Énergétiques GAL inc., 881, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour le service d'entretien préventif et correctif des génératrices, et ce, pour un montant de 37 872,77 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-04;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2019, avec une possibilité de deux années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au service d'entretien préventif et correctif des génératrices et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-396 Financement / Fourniture d'un équipement spécialisé pour l'entretien des terrains sportifs

CONSIDÉRANT qu'une autorisation est requise pour le financement par le fonds de roulement de la dépense pour la fourniture d'un équipement spécialisé pour l'entretien des terrains sportifs;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée une dépense de 11 486 \$, incluant les taxes applicables, pour la fourniture d'un enfouisseur de roches de marque Forigo, modèle G25-150;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-397 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-26 / Fourniture et installation d'un tremplin à la piscine Saint-Jean-Baptiste

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 23 avril 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-19-26;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Aquam Spécialiste Aquatique inc., 5500, rue Fullum, local 100, Montréal (Québec), H2G 2H3, pour la fourniture et l'installation d'un tremplin à la piscine Saint-Jean-Baptiste, et ce, pour un montant de 24 961,43 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-19-26;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-398 Autorisation / Transmission des plans et devis au MELCC / Stabilisation des berges de la rivière Quinchien / Secteur de la place Charlemagne / Règlement n° 1770

CONSIDÉRANT le projet de stabilisation des berges de la rivière Quinchien dans le secteur de la place Charlemagne;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins de permettre au greffier de confirmer que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire afin d'autoriser la firme AXIO Environnement inc. à présenter la demande pour l'obtention dudit certificat du MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le MELCC soit informé que la Ville n'a aucune objection à la délivrance du certificat d'autorisation par ledit ministère;

QUE la firme AXIO Environnement inc. soit autorisée à transmettre la demande d'autorisation au MELCC en vertu de l'article 22 de la LQE et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

19-05-399 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1755.01 / Services professionnels / Conseillers professionnels / Concours d'architecture pour le pôle municipal de Vaudreuil-Dorion / Règlement n° 1755

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 1 de services professionnels relié au projet « Conseillers professionnels – Concours d'architecture pour le pôle municipal de Vaudreuil-Dorion - appel d'offres n° 401-110-18-R1755.01 » totalisant un montant de 2 475 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-400 Ordres de changement n°s 3 à 5 / Appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 / Entrepreneur général / Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 / Règlements n°s 1691, 1754 et 1763

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n°s 3 à 5 de l'entrepreneur général reliés au projet « Prolongement des rues Phil-Goyette phase 2 et Maurice-Richard phase 2 - appel d'offres n° 401-110-18-R1691/1754/1742/.01 » totalisant un montant de 18 195 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-401 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-R1766.07 / Travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes / Règlement n° 1766

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 25 avril 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans l'appel d'offres n° 401-110-19-R1766.07;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Foraction inc., 270, rue Brunet, Mont-Saint-Hilaire (Québec), J3H 0M6, pour les travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes, et ce, pour un montant de 612 000 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de construction d'une conduite d'eau potable sous la voie ferrée du boulevard de la Cité-des-Jeunes, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-402 Demande au MTQ / Entente / Reconstruction du viaduc du chemin des Chenaux / Piste multifonction

CONSIDÉRANT la résolution 18-03-158 demandant au ministère des Transports (MTQ) la préparation d'un protocole d'entente visant l'ajout d'une piste multifonction au viaduc du chemin des Chenaux dans le cadre de la réhabilitation dudit viaduc;

CONSIDÉRANT l'annonce du MTQ en date du 18 septembre 2018 à l'effet que le viaduc sera fermé à la circulation pour une durée indéterminée et l'annonce subséquente en date du 14 décembre 2018 à l'effet que le viaduc sera reconstruit;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite qu'une piste multifonction protégée par un muret de béton soit prévue sur le futur viaduc du chemin des Chenaux afin de joindre les voies cyclables des chemins Dumberry et des Chenaux;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier ces travaux aux MTQ dans le cadre de la reconstruction de ce viaduc;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite négocier, puis signer un protocole d'entente avec le MTQ quant au partage des responsabilités et coûts à l'égard de ce projet;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite au MTQ de préparer un protocole d'entente afin de prévoir une piste multifonction protégée par un muret de béton sur le futur viaduc du chemin des Chenaux pour joindre les voies cyclables des chemins Dumberry et des Chenaux dans le cadre de la reconstruction dudit viaduc.

« ADOPTÉE »

19-05-403 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-19-R1766.05.1 / Services professionnels de surveillance / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes / Règlement n° 1766

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et d'ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 26 avril 2019 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications par la division - Génie, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-19-R1766.05.1;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Groupe Civitas inc., situé au 3100, boulevard de la Concorde Est, bureau 211, Laval (Québec), H7E 2B8 pour les services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et d'ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes, et ce, pour un montant totalisant 22 270,66 \$, incluant les taxes applicables;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Génie, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement d'une voie cyclable hors chaussée sur la rue Forbes et ajout d'un trottoir du côté nord de la rue Boileau entre la rue Lartigue et la rue Forbes, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-404 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 9 avril 2019

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 9 avril 2019.

« ADOPTÉE »

19-05-405 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 9 avril 2019

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 9 avril 2019 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 19-04-37	4000, rue Phil-Goyette / Construction d'une école primaire / Lots 4 981 057 et 4 981 058 et lot projeté 6 300 812 / Zone P2-1009
CCU n° 19-04-38	2540, chemin de la Petite-Rivière / Enseigne au mur et modification de la couleur du bandeau architectural vertical métallique / Lot 1 673 986 / Zone C4-833
CCU n° 19-04-39	401, boulevard Harwood, local 4 / Enseigne au mur / Lot 1 545 501 / Zone H5-759
CCU n° 19-04-42	461, avenue Saint-Charles / Enseigne sur poteau et enseignes aux murs / Lot 4 271 432 / Zone C2-248
CCU n° 19-04-43	2929, boulevard de la Gare / Construction commerciale / Lot 5 175 007 / Zone C3-1012
CCU n° 19-04-44	409, avenue Saint-Charles / Enseigne au mur et enseigne sur poteau / Lot 1 675 439 / Zone C2-258
CCU n° 19-04-45	46, rue Adèle / Construction d'un garage attenant à la résidence / Lot 4 197 631 / Zone H1-532
CCU n° 19-04-46	3206, boulevard de la Gare, local 160 / Trois enseignes aux murs / Lot 4 325 304 / Zone C3-353
CCU n° 19-04-47	711, route Harwood, local 120 / Installation d'une enseigne au mur de la façade avant / Lot 1 543 872 / Zone I2-743 /
CCU n° 19-04-48	3052, boulevard de la Gare, local 400 / Deux enseignes aux murs, remplacement des auvents et modification de la couleur d'une partie du revêtement / Lot 4 865 031 / Zone C3-1001 /

« ADOPTÉE »

19-05-406 Dérogation mineure / 4000, rue Phil-Goyette / Hauteur du bâtiment et rapport plancher/terrain / Lots 4 981 057 et 4 981 058 / Zone P2-1009 / CCU n° 19-04-36

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble projeté au 4000, rue Phil-Goyette;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-04-36 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 avril 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble projeté au 4000, rue Phil-Goyette, afin d'autoriser :

- la construction d'une école primaire d'une hauteur de trois étages en dérogation à la grille des usages et normes de la zone P2-1009 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;

- un ratio de plancher/terrain de .55 en dérogation à la grille des usages et normes de la zone P2-1009 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un ratio maximal de .50.

« ADOPTÉE »

19-05-407 Dérogation mineure / 79 et 81, chemin des Chenaux / Marge avant pour le garage détaché / Lot 1 676 203 / Zone H1-241 / CCU n° 19-04-41

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 79 et 81, chemin des Chenaux;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 19-04-41 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 avril 2019;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 18 avril 2019;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 79 et 81, chemin des Chenaux, afin d'autoriser une marge avant de 4,80 mètres en dérogation à l'article 2.2.2 a) du Règlement de zonage n° 1275 qui exige qu'un garage privé détaché soit situé au-delà de la marge avant prescrite à la grille des usages et normes de la zone, soit 7 mètres, dans le cas de la zone H1-241.

« ADOPTÉE »

19-05-408 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-19-21 / Services professionnels / Révision du plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé par la Ville pour l'adjudication d'un contrat de services professionnels en vue de la révision du plan d'urbanisme :

- visant, sur une base forfaitaire, la révision du plan d'urbanisme;
- visant, sur une base horaire et optionnelle, des heures d'accompagnement supplémentaire;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, cinq soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h le 1^{er} mai 2019;

CONSIDÉRANT que deux des cinq soumissions n'ont pas atteint le pointage intérimaire de 70 points requis au document d'appel d'offres n° 401-110-19-21;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 2 mai 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Provencher Roy + associés architectes inc., 276, rue Saint-Jacques, bureau 700, Montréal (Québec), H2Y 1N3, pour les services précités, et ce, pour un montant totalisant 107 041,73 \$, incluant les taxes applicables, lequel est ventilé comme suit :

- révision du plan d'urbanisme (forfaitaire) : 105 777 \$;
- accompagnement supplémentaire optionnel (à taux horaire) : 1 264,73 \$;

le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-19-21;

QUE la dépense réelle pour l'accompagnement supplémentaire soit calculée selon la quantité des services rendus en fonction du prix unitaire inscrit au bordereau de prix de l'adjudicataire;

QUE la conseillère – Mise en valeur du territoire, ou toute personne de qui elle relève, soit autorisée à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services professionnels en vue de la révision du plan d'urbanisme et qu'elle soit également autorisée à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-409 Frais d'entretien facturés et non effectués du système UV / Remboursement

CONSIDÉRANT que le tarif d'un permis pour la construction d'une installation septique avec traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet inclut le coût du premier entretien du système par la compagnie fournissant la technologie;

CONSIDÉRANT qu'un tarif annuel est imposé aux propriétaires de tout immeuble muni d'un tel système à compter de l'année suivant son installation afin d'assurer les deux entretiens nécessaires au bon fonctionnement du système;

CONSIDÉRANT que le système a été installé en 2017 et qu'aucun entretien n'a été réalisé à ce jour au 775, route De Lotbinière, car le système n'a pas été activé auprès de la compagnie fournissant la technologie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 776 \$ soit remboursé aux propriétaires du 775, route De Lotbinière, pour des taxes payées en 2018 et 2019 à l'égard de services qui n'ont pas été rendus quant à l'entretien de leur installation septique avec traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

19-05-410 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1779 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Installation d'unités de désinfection aux ultraviolets à l'usine de filtration et tous les travaux connexes

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1779 a été déposé à une séance tenue le 15 avril 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1779 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance et les honoraires professionnels pour les travaux d'installation d'unités de désinfection aux ultraviolets à l'usine de filtration, incluant tous les travaux connexes, en décrétant une dépense et un emprunt de 1 514 000 \$ à ces fins ».

« ADOPTÉE »

19-05-411 Adoption / Règlement n° 1764-02 / Gestion contractuelle / Catégories 1

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1764-02 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 29 avril 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1764-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter des catégories à l'article 11.1 ».

« **ADOPTÉE** »

19-05-412 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 24 avril 2019.

« **ADOPTÉE** »

19-05-413 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

19-05-414 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

19-05-415 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 25 la séance soit levée.

« **ADOPTÉE** »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire, OMA
Greffière adjointe